

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 20 juillet 2026
Lieu : Salle de la Mairie d'Alaincourt
Convocation du : 11 juillet 2026
Heure d'ouverture : 18h30 — Heure de clôture : 21h27
Présidence : M. Renaud BOURDAUD'HUI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Justine BOURDAUD'HUI

Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 juillet, à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Alaincourt, légalement convoqué le 11 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire en Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Renaud BOURDAUD'HUI, Maire.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le quorum requis est de 8 conseillers présents ou représentés. Onze conseillers sont présents et un pouvoir a été régulièrement donné, portant à douze le nombre de voix exprimables ; le quorum est atteint et la séance peut valablement se tenir.

M. Thibaut BAUDEZ assiste à la séance par visioconférence. Sa présence est mentionnée au présent compte-rendu, mais conformément à la loi, il ne prend part ni au calcul du quorum ni à aucun des votes de la séance.

Composition du conseil municipal

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire informe le Conseil que Mme Mélissa ODELOT a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale. Conformément aux dispositions du Code électoral, elle est remplacée par le candidat suivant sur la liste, M. Stéphane RIBEIRO, qui est installé ce soir dans ses fonctions de conseiller municipal et prend part au vote dès cette séance. M. le Maire lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

Présents, absents et pouvoir

PRÉSENTS (11 conseillers)

BOURDAUD'HUI Renaud (Maire), DESJARDIN Éric, LERMIGNY MONATE Nolwenn, TALBOT Bruno, BOURDAUD'HUI Justine, DESPRÉAUX Christine, RIBEIRO Laetitia, GADROY Anne, , GRAINE Aurélien, KÉRINEC Angélique, RIBEIRO Stéphane

ABSENTS (4 conseillers)

CALLENCE Arnaud — pouvoir donné à Mme Christine DESPRÉAUX
BAUDEZ Thibaut — présent par visioconférence ; ne prend part à aucun vote, conformément à la loi
RUAMPS Déborah — absente, sans pouvoir
BOULANGER Sébastien — absent, sans pouvoir

Nombre de membres en exercice : 15 — Présents : 11 — Votants : 12.

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme Justine BOURDAUD'HUI est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026 n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Point n° 1 – Action sociale : nouvelle délibération
- Point n° 2 – Ruissellement : information et délibération (sous réserve des résultats de l'enquête publique)
- Point n° 3 – Assurance des régisseuses : délibération
- Point n° 4 – Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2026-2032 : présentation, sans vote
- Point n° 5 – Fongibilité budgétaire 2026 : délibération
- Point n° 6 – Ressources humaines : arrêtés d'organisation, CST, télétravail
- Point n° 7 – Fête du village : organisation
- Point n° 8 – Colis des anciens : organisation et désignation d'un référent
- Point n° 9 – Subvention à l'Union Nationale des Combattants (UNC)
- Point n° 10 – Questions diverses

En cours de séance, quatre points complémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour, sans opposition : l'audit qualité du musée, la gratuité d'inscription à la médiathèque pour les habitants de la CCVO, et la convention de mise à disposition du terrain de football communal et le tarif journalier du gîte.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

Point n° 1 – Action sociale en faveur du personnel communal

M. le Maire rappelle qu'en application de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, la commune est tenue de mettre en place une action sociale au bénéfice de ses agents. Une délibération avait été prise en ce sens lors d'une précédente séance, mais s'est révélée ne pas entrer totalement dans le cadre de la légalité. M. le Maire soumet donc ce soir une délibération corrigée, qui abroge et remplace la précédente.

Cette délibération prévoit, selon la durée hebdomadaire de service de chaque agent, l'attribution de chèques cadeaux ou bons d'achat de fin d'année (de 50 € à 125 € selon le volume horaire), une gratification liée aux médailles d'honneur (de 200 € à 500 € selon l'échelon), la gratuité d'inscription à la médiathèque municipale, ainsi qu'une réduction de 25 % sur la location d'une salle communale, une fois par an et par agent, à titre strictement personnel.

RÉSULTAT DU VOTE : 12 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Délibération adoptée à l'unanimité

Point n° 2 – Ruissellement (information et réserve)

M. le Maire rend compte de la réunion du 24 juin dernier à la mairie de Moÿ-de-l'Aisne, tenue par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise, en présence de M. Yves Thiébaut (maire de Moÿ-de-l'Aisne), Mme Messaline Dubois (animatrice de l'Union des Syndicats) et M. Thierry Desmazes (président du syndicat).

Il en ressort que la commune devrait non seulement entretenir à ses frais les équipements de gestion des eaux (décanteur et mare), mais également participer à hauteur de 20 à 60 % de leur coût de construction. Face à ce constat, M. le Maire indique avoir fait le choix de ne pas transmettre la délibération relative à ce dossier dans les délais impartis, ce qui vaut réserve de la commune. Il propose de soumettre au Conseil un vote défavorable une fois connus les résultats de l'enquête publique en cours.

Point d'information — aucun vote n'est intervenu ce soir ; délibération réservée dans l'attente des résultats de l'enquête publique

Point n° 3 – Indemnité d'assurance de la régisseuse des recettes

M. le Maire rappelle que Mme Marion DESSAIN, régisseuse des recettes de la salle des fêtes, est personnellement et pécuniairement responsable des fonds qu'elle gère et est, à ce titre, tenue de souscrire une assurance personnelle de responsabilité civile, dont le coût est estimé entre 60 et 80 € par an. Il propose la création d'une indemnité de fonction forfaitaire annuelle de 100 €, versée sur présentation du justificatif de souscription, ce montant pouvant être révisé par délibération ultérieure en cas d'évolution du tarif.

RÉSULTAT DU VOTE : 6 voix pour — 0 contre — 6 abstentions — Délibération adoptée

Point n° 4 – Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2026-2032

M. le Maire présente la situation financière de la commune : encours de dette de 253 957 € au 31 décembre 2025, CAF brute 2025 de 59 073 € (en baisse de 12,8 %), trésorerie de fin d'année de 137 930 € et capacité de désendettement de 4,31 ans. Il indique que la CAF brute budgétée pour 2026 s'établit à environ -31 200 €, ce qui constitue un point de vigilance, les charges générales progressant de 27 % et les charges de personnel de 17 %. Un emprunt s'éteint en 2028 (Crédit Agricole), libérant 27 072 € par an à compter de 2029. Les indemnités des élus ont été régularisées à 31 858 € par an, soit 7 410 € sous le plafond légal.

M. le Maire propose d'engager sans délai la renaturation de la cour de l'école (coût 72 360 €, reste à charge estimé à 14 472,60 € sous réserve des subventions DETR et FAPL), et de la coupler avec un projet de rénovation thermique de l'école intégrant l'autoconsommation photovoltaïque, dont le reste à charge est estimé à environ 60 000 € et qui ne sera engagé qu'avec au moins 80 % de subventions. Il rappelle qu'à compter de 2028, la commune percevra de nouvelles recettes du parc éolien TotalEnergies (environ 96 000 €/an) et de la centrale photovoltaïque Luxel (loyer de 17 280 €/an et IFER estimée à 17 037 €/an). Il propose de fixer un point de contrôle financier formel en 2027, avant toute décision sur le projet structurant « Village d'Avenir ».

Point présenté pour information — aucun vote n'est requis sur ce point

Point complémentaire – Musée : audit qualité PROSCITEC

M. le Maire présente la proposition du réseau PROSCITEC de réaliser un audit qualité du musée communal, sur un référentiel de 353 items répartis en 11 rubriques (accueil, collections, médiation, services...), mené par un professionnel diplômé du Master Expographie-Muséographie de l'Université d'Artois. Le coût total de cet audit s'élève à 250 €, dont la moitié (125 €) serait prise en charge par l'association « Au fil du Temps », par la voix de son président M. Siwiak, le solde de 125 € restant à la charge de la commune. M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec PROSCITEC.

RÉSULTAT DU VOTE : 11 voix pour — 0 contre — 1 abstention — Délibération adoptée

Point complémentaire – Médiathèque : gratuité pour les habitants de la CCVO

M. le Maire constate que la médiathèque communale compte aujourd'hui moins de dix abonnements payants et propose d'ouvrir la gratuité d'inscription à l'ensemble des habitants de la CCVO, afin de relancer l'attractivité de la médiathèque et du centre culturel. Il indique qu'un travail de communication et de publicité sera engagé auprès de l'ensemble des communes de la CCVO, et que le partenariat avec la bibliothèque départementale sera retravaillé à l'occasion d'un rendez-vous prévu le mardi 28 juillet avec sa directrice et Mme Sophie LEFÈVRE, agent du patrimoine de la commune.

RÉSULTAT DU VOTE : 12 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Délibération adoptée à l'unanimité

Point n° 5 – Fongibilité budgétaire 2026

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer, en cours d'exercice, des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 5 % (plafond légal 7,5 %, soit 21 441 €) en section de fonctionnement et de 7,5 % (soit 13 411 €) en section d'investissement, à l'exclusion du chapitre 012 (charges de personnel) et des chapitres d'ordre 040 et 042. Il s'engage à informer le Conseil de chaque virement effectué. Cette délégation ne vaut que pour l'exercice 2026 et devra être renouvelée chaque année.

RÉSULTAT DU VOTE : 12 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Délibération adoptée à l'unanimité

Point n° 6 – Ressources humaines

M. le Maire présente les arrêtés qui formalisent les horaires et congés déjà pratiqués par chacun des agents communaux (Guy SAVREUX, Marion DESSAIN, Sophie LEFÈVRE), complétés par une note de service commune à l'ensemble du personnel. Ces arrêtés sécurisent juridiquement une organisation qui reposait jusqu'ici sur des accords oraux ; ce point est présenté pour information et ne fait pas l'objet d'un vote.

S'agissant du télétravail, M. le Maire rappelle avoir saisi le Comité Social Territorial (CST) le 23 juin dernier, dont l'avis préalable est obligatoire avant toute délibération ; cet avis est attendu. Le projet soumis fixe un cadre de 3 jours de télétravail maximum par semaine et 2 jours minimum de présence en mairie, pour une entrée en vigueur visée au 1er septembre 2026 concernant 6 agents (3 titulaires et 3 non-titulaires), à raison d'un jour de télétravail par semaine. Cette délibération n'est donc pas soumise au vote ce soir et sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil, une fois l'avis du CST rendu.

Points présentés pour information — vote sur le télétravail reporté dans l'attente de l'avis du CST

Point n° 7 – Fête du village

M. le Maire confirme que la fête du village se tiendra le week-end du 12 et 13 septembre 2026. Le Conseil échange sur l'organisation des stands et animations, de la buvette et des repas, ainsi que sur la venue des artistes. Sont notamment évoqués un concert, une exposition de voitures anciennes, une brocante (organisée par l'Association des Pêcheurs) rue des Écoles, rue de la Papèterie jusqu'à la rue de la Prêlette et rue du Vicquet (avec inscriptions, déjà 20 à 30 exposants inscrits), une démonstration de cirque, ainsi que la mise en place de food-trucks et la présence d'un DJ. La coordination avec la gendarmerie et la CCVO sera assurée s'agissant du stationnement, du plan de déviation et de la sécurité. Un groupe de communication (WhatsApp) sera constitué pour l'organisation entre élus. M. le Maire demande la présence de l'ensemble du Conseil à cette journée importante pour la commune.

Point organisationnel — aucun vote n'est requis sur ce point

Point n° 8 – Colis des anciens

M. le Maire indique qu'il convient de prévoir dès à présent l'achat et la distribution des colis de fin d'année aux aînés de la commune, avant Noël, et propose de désigner un référent en charge de ce dossier. M. Aurélien GRAINE se porte volontaire et est désigné référent ; il prendra contact avec Mme Marion DESSAIN et Mme Testu pour établir la liste des ayants droit.

M. le Maire propose par ailleurs que la commune se mette en conformité s'agissant du suivi des personnes vulnérables, en établissant une liste des habitants susceptibles d'avoir besoin d'aide lors des périodes difficiles (fortes chaleurs, grand froid, tempête), qu'il s'agisse de personnes âgées ou en situation de handicap.

Point organisationnel — désignation d'un référent ; aucun vote formel n'est requis

Point n° 9 – Subvention à l'Union Nationale des Combattants (UNC)

M. le Maire présente la demande de subvention formulée par l'UNC, pour un montant de 200 €, identique à celui des années précédentes.

RÉSULTAT DU VOTE : 12 voix pour — 0 contre — 0 abstention — Délibération adoptée à l'unanimité

Point complémentaire 1 – Terrain de football : convention avec l'AS Brissy-Hamégicourt

M. le Maire expose la demande du club de l'AS Brissy-Hamégicourt (200 licenciés, 8 catégories de U7 à seniors, une équipe féminine à 8), aujourd'hui à l'étroit et en recherche d'un second terrain d'entraînement et de match. Il demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition du terrain communal, sous forme de location : le club assurerait l'entretien courant du terrain (à l'exception de la tonte, qui resterait assurée par la CCVO) et prendrait à sa charge les factures d'eau et d'électricité liées à son usage. La convention prévoit l'obligation pour le club de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant licenciés, éducateurs et public, l'interdiction de toute sous-location sans accord écrit du Maire, et l'absence d'engagement financier ou juridique de la commune pour les dommages causés pendant les activités du club. La convention est conclue pour une durée déterminée renouvelable, résiliable avec préavis, les litiges relevant du tribunal administratif.

RÉSULTAT DU VOTE : REPORTÉ au prochain conseil dans l'attente de plus amples informations de l'AS Brissy-Hamégicourt

Point complémentaire 2

Nolwenn Lermigny Monate échange sur la tarification du gîte rural communal pour un séjour d'une nuit. Jusqu'alors, il n'était possible de réserver le gîte que pour un minimum de deux nuits. (Tarif basse saison à 243 € pour 2 nuits, haute saison 315 €, forfait ménage de 80 €)

Le conseil décide, à l'UNANIMITÉ, d'établir les tarifs pour une nuit à 65% de ceux pour deux jours, soit 158€ en basse saison et 207€ en haute saison.

Point n° 10 – Questions diverses

Défense incendie (SDIS)

M. le Maire informe le Conseil que les points d'eau incendie n° 02009-00012 (rue de la Gare) et n° 02009-00013 (rue du Cimetière, accès par la porte du cimetière) sont remis en disponibilité.

Fiscalité locale (DDFIP)

La DDFIP a diffusé en mai une lettre aux élus (n° 4) relative à la fiabilisation des bases fiscales, portant sur la valorisation des éléments de confort des logements, avec de possibles conséquences sur la taxe foncière. Vingt-huit locations d'habitation de la commune sont concernées, pour un produit potentiel estimé à 1 273 €, soit environ 45,46 € en moyenne par logement. Dans un souci d'égalité entre les contribuables, le Conseil donne son accord, pour que la DDFIP engage ce travail.

Projet école — renaturation et rénovation thermique

Le projet de végétalisation de la cour de l'école n'a pas obtenu la DETR cette année, en raison de l'avis réservé du DSDEN, qui redoute une baisse d'effectifs pouvant entraîner une fermeture de classe dans les cinq ans. M. le Maire a rencontré l'inspectrice de circonscription (Mme Masy) et le DSDEN adjoint (M. Vaas) afin de faire réviser cette position. Le dossier technique (audit énergétique ANCT) demeure solide. M. le Maire indique avoir décidé de coupler ce projet avec celui de la rénovation du bâtiment scolaire, afin de lui donner davantage de portée, et de solliciter à nouveau la DETR au dernier trimestre sur ce projet modifié.

Téléthon 2027

La délégation de l'Aisne de l'AFM Téléthon sollicite la commune pour une subvention au titre de 2027. Plusieurs formes de soutien sont envisageables : subvention communale directe, dons collectés à l'occasion d'une ou plusieurs actions organisées par le village, ou appel à d'autres associations locales. Le conseil décide d'organiser un événement sportif pour récolter des fonds au profit du Téléthon.

Entretien des trottoirs

M. le Maire rappelle que l'entretien régulier des trottoirs (désherbage, neige, feuilles) incombe aux habitants, propriétaires ou locataires. Le fichier des personnes vulnérables, évoqué au point « Colis des anciens », sera mobilisé pour cibler l'aide à apporter aux administrés ne pouvant assurer cet entretien eux-mêmes. Une lettre de rappel sera préparée avec le secrétariat et diffusée à l'ensemble des administrés dans les prochaines semaines.

Questions diverses des conseillères et conseillers

Madame Lermigny Monate fait le bilan des événements déjà organisés par la commune (chasse aux œufs, fête des voisins, concert des Tutti Flût'Aisne à l'église), elle adresse également les remerciements de l'Association des Parents d'Elèves Les Enfants d'abord pour l'aide apportée par la mairie pour l'organisation de la fête des écoles sur le terrain de foot d'Alaincourt.

Monsieur Talbot remet une demande de travaux de Monsieur Jumeaux. Il informe également le conseil que les ouvriers de la CCVO ont commencé la finalisation des travaux du logement sis 9 rue des Ecoles (isolation et placo de deux murs donnant sur l'extérieur, enduit et peinture de tout le logement).

Monsieur Talbot informe le conseil que Monsieur le Maire a signé un contrat CAP'Jeunes de 70h avec la stagiaire ayant réalisé les enduits au 9 rue des Ecoles. Elle devrait commencer le 17 août 2026.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h27.

Fait à Alaincourt, le 20 juillet 2026.

Certifié exécutoire, le présent acte a été transmis à la Préfecture de l'Aisne et affiché en mairie conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

La Secrétaire de séance
Justine BOURDAUD'HUI

Le Maire,
Renaud BOURDAUD'HUI

